



AG2R LA MONDIALE

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Club Social

Juin 2020

Covid-19
Informations

Côté conseils

La lettre d'information dédiée aux Conseils

Être bien accompagné

Chers Partenaires ,

Depuis toujours , notre priorité est de vous accompagner au quotidien et de vous aider à protéger vos clients travailleurs non-salariés , chefs d'entreprise et leurs salariés .

Dans le contexte exceptionnel lié au Covid-19 , nous réaffirmons notre engagement à vos côtés . Nos équipes sont mobilisées , nous mettons tout en œuvre afin d'assurer nos services durant cette période , notamment concernant les cotisations et les prestations de vos clients . Bien entendu , les garanties des contrats santé et prévoyance de vos clients s'appliquent dans ces circonstances particulières .

Conformément aux consignes du gouvernement , nos agences commerciales et nos espaces d'accueil resteront fermés aussi longtemps que nécessaire . Vos clients ont reçu une information les invitant à utiliser les informations et les services mis à leur disposition sur notre site Internet [www . ag2ramondiale . fr](http://www.ag2ramondiale.fr) et leur espace client . Votre conseiller reste également à votre disposition et à la disposition de vos clients pour répondre aux questions par téléphone ou email .

En tant que tiers déclarants pour le compte d'un ou plusieurs clients artisan , industriel , commerçant , professionnel libéral , auto-entrepreneur , chef d'entreprise , vous trouverez dans ce Côté conseils les informations relatives aux dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire et financière due au Covid-19 .

Agir et se réinventer pour un soutien immédiat

AG2R LA MONDIALE a adapté ses modes de travail et l'organisation de ses activités pour garantir la protection de ses assurés et la pérennité du groupe pour être toujours en mesure de répondre à ses engagements .

Dès l'annonce du confinement le 16 mars dernier , **le Groupe a immédiatement mis en application son dispositif de crise** au service de l'accompagnement de ses assurés .

Pour faire face à l'urgence , **toute l'organisation du Groupe s'est adaptée et les équipes se sont mobilisées autour de son Plan de continuité d'activité** , en alerte depuis le 3 mars . Faisant le choix de ne pas recourir au chômage partiel , AG2R LA MONDIALE a généralisé le travail à distance et déployé de nouvelles solutions informatiques permettant à l'ensemble de ses collaborateurs d'accomplir leurs missions auprès de leurs clients et partenaires .

Une **Task Force** a été mise en place pour accompagner nos clients et nos partenaires Conseils pour répondre à leurs questions , qu'elles soient assurantielles (cotisations ou prestations sur leurs contrats de protection sociale) , sur les mesures et aides exceptionnelles prises dans cette situation inédite ou dans le cadre des services d'accompagnement développés par la Direction des activités sociales du Groupe .

Contribuer à la solidarité nationale

Fort de ses valeurs paritaires et mutualistes qui guident ses actions, AG2R LA MONDIALE s'inscrit dans la droite ligne des attentes du Gouvernement et réaffirme son engagement : au global, son effort de solidarité s'élève à 500 M€.

Le Groupe participe pleinement à l'effort de solidarité nationale en appliquant l'ensemble des dispositions des fédérations professionnelles :

S'agissant de la Retraite complémentaire Agirc-Arrco

Le Groupe applique le dispositif de report et l'échelonnement de paiement des cotisations salariales et patronales et met à disposition l'ensemble des services de la Fédération.

S'agissant du Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP)

Le Groupe accorde le report et l'échelonnement de paiement des cotisations de prévoyance et de santé aux entreprises en difficulté, sans conséquence sur le maintien des garanties.

S'agissant de la Fédération Française de l'Assurance (FFA)

Le Groupe contribue au Fonds de solidarité mis en place par les Pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants, **diffère le paiement des loyers pour les TPE et les PME appartenant à l'un des secteurs dont l'activité est interrompue** en application de l'arrêté du 15 mars 2020, **participera au programme d'investissements pour soutenir la relance de l'économie française et collaborera aux travaux pour la mise en place d'un futur régime d'assurance des pandémies.**

Comme le CTIP, la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et la FFA s'y sont engagés

AG2R LA MONDIALE maintient les garanties contractuelles des salariés en situation de chômage partiel malgré la baisse de 30% des cotisations.

Aider ses assurés à surmonter la crise

Le Groupe accorde également aux PME et ETI des **reports d'échéance de prêts directs** aux entreprises et de fonds de prêts.

Par ailleurs, le Groupe a choisi d'apporter une **aide financière exceptionnelle aux personnes vulnérables en arrêt de travail** (ALD, 3^e trimestre de grossesse et autres pathologies listées par le Haut Conseil de la Santé Publique). Cette mesure s'est appliquée aux arrêts de travail du 23 mars au 30 avril 2020 inclus, pour les salariés et du 23 mars au 10 mai 2020 inclus, pour les TNS, dans la limite de 21 jours d'arrêt de travail, par le versement d'indemnités journalières complémentaires aux mêmes conditions contractuelles que celles prévues pour un arrêt de travail maladie.

Le Groupe a aussi pris des **mesures exceptionnelles de soutien pour ses clients**, alors que certaines prises en charge ne sont pas prévues par les contrats de prévoyance.

Pour nos entreprises clientes

Dans le cadre des **arrêts de travail pour garde d'enfants** âgés de moins de 16 ans de plus de 30 jours cumulés, **une aide forfaitaire** (sous conditions) a été mise en place pour les salariés des entreprises de moins de 500 salariés disposant d'un contrat de prévoyance collective ayant maintenu le salaire et disposant d'une garantie «incapacité», et ce, jusqu'au 29 mai 2020. Pour ses entreprises clientes, de moins de 500 salariés, disposant d'un contrat de prévoyance collective ayant maintenu le salaire et disposant d'une garantie «mensualisation», cette aide court jusqu'au 30 juin 2020.

Contactez votre conseiller
AG2R LA MONDIALE

Le Groupe a aussi pris des mesures, avec l'Agirc-Arrco, en mettant en place une **aide individuelle d'urgence** (sous conditions) pour ses allocataires en retraite complémentaire et ses clients actifs salariés de droit privé et dirigeants assimilés salariés avec mandat social cotisant au titre de la retraite complémentaire chez AG2R LA MONDIALE et ce, jusqu'au 31 juillet 2020.

<https://www.ag2rlamondiale.fr/nous-connaître/toutes-nos-actualités/Covid-19-des-aides-exceptionnelles-dédiées-aux-salariés-aux-dirigeants-salariés-et-aux-retraites>

Pour nos clients travailleurs non-salariés (TNS), artisans, commerçants, professions libérales

Dans le cadre des **arrêts de travail pour garde d'enfants** âgés de moins de 16 ans de plus de 30 jours cumulés, une aide forfaitaire (sous conditions) a été mise en place pour les travailleurs non-salariés, sans salariés, assurés en prévoyance individuelle avec garantie de ressources et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

Le Groupe a aussi pris des mesures (sous conditions) pour les **travailleurs non-salariés ayant créé ou repris une entreprise** depuis le 1^{er} janvier 2017, sans salariés, assurés en prévoyance individuelle avec une garantie de ressources, en situation de grande difficulté, avec la création d'un fond d'aide spécifique et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

Contactez votre conseiller
AG2R LA MONDIALE

Mobiliser ses équipes sur le terrain pour offrir un accompagnement de proximité

Dans le même temps, ses réseaux de proximité territoriaux se mobilisent et réorientent leurs actions pour accompagner les branches, les entreprises, leurs salariés et les travailleurs indépendants.

Les équipes associent leurs expertises, leurs réseaux relationnels et leur connaissance fine des tissus économiques et sociaux locaux pour écouter, soutenir et apporter des réponses justes dans des circonstances exceptionnelles : identifier les difficultés, apporter des informations sur les aides assurantielles et gouvernementales, aider dans les démarches administratives, mettre en relation les acteurs entre eux...

Le réseau des conseillers d'AG2R LA MONDIALE intervient également en appui des experts-comptables et de tous ses partenaires, très sollicités en cette période :

- **la mise en place d'une démarche relationnelle** pour accompagner les experts-comptables en proposant de les épauler dans la prise en charge des demandes des entreprises que nous avons en commun et, ainsi, alléger leur charge ;
- **la mise en place d'une démarche technique** avec un accompagnement des entreprises concernant les déclarations DSN et opérations administratives (report d'échéance, identification et demande d'aide, etc.)



Assurer la continuité et le développement de ses actions

AG2R LA MONDIALE a déployé plus de 30 services d'Action Sociale

Ces services sont destinés aux branches professionnelles et aux artisans , aux salariés , aux retraités et aux aidants , permettant un accompagnement au plus près des besoins de chacun pour :

- s'informer ;
- maintenir le lien social ;
- prendre soin de soi ;
- prendre soin des autres ;
- faire face à une difficulté administrative ou financière ;
- bénéficier d'un soutien psychologique .



www.ag2rlamondiale.fr/tous-nos-services/dossier-nos-services-coronavirus

AG2R LA MONDIALE soutient le site maladiecoronavirus.fr

Le site maladiecoronavirus.fr permet à toute personne pensant avoir été exposée au COVID-19 de réaliser simplement en quelques clics une autoévaluation et de bénéficier de préconisations d'orientation adaptées à son état de santé .

Parmi ses autres initiatives , le Groupe a rejoint l'Alliance digitale contre le Covid-19 , soutenant ainsi le site d'évaluation des symptômes et d'orientation .



www.maladiecoronavirus.fr

Répondre à vos questions et à celles de vos clients

AG2R LA MONDIALE met à votre disposition un site questions-réponses afin de répondre aux questions que vous vous posez ou que vos clients vous posent.



Concernant vos clients « travailleurs non-salariés » artisan, industriel, commerçant, professionnel libéral, auto-entrepreneur, les dispositions concernent les contrats de prévoyance individuelle, de santé individuelle, de retraite individuelle et d'épargne individuelle.



Concernant vos « entreprises » clientes, les dispositions concernent les contrats de prévoyance collective complémentaire, de santé collective complémentaire, de retraite collective supplémentaire, de retraite complémentaire et d'épargne salariale.

Les informations actuelles sont susceptibles d'évoluer en fonction des modifications légales et réglementaires futures.

<https://clubexpertisesetsolutions-ag2rlamondiale.fr/info-corona/>

L'offre AG2R LA MONDIALE pour les professionnels

Partout en France un acteur
de référence de l'assurance
de protection sociale et patrimoniale.

Santé

Complémentaire santé

Sur-complémentaire santé

Prévoyance

Incapacité et invalidité

Décès

Épargne

Constitution d'un capital

Transmission d'un patrimoine

Retraite

Complément de revenus

Passifs sociaux

Indemnités de fin de carrière (IFC)

Indemnités de licenciement (IL)

Transmission

Revenus nets futurs

Protection et transmission
du patrimoine personnel et professionnel

Protection sociale

Engagement sociétal

Prévention et conseil

GIE AG2R - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de société d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - 801 947 052 RCS Paris.

GIE La Mondiale Groupe, Membre d'AG2R LA MONDIALE - 32, avenue Émile Zola 59370 Mons-en-Barœul - 445 331 192 RCS Lille Métropole.

